



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT**

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Training and Specialized Services Division/Division de la
formation et des services spécialisés
Terrasses de la Chaudière 5th Floor
Terrasses de la Chaudière 5e étage
10 Wellington Street,
10, rue Wellington,
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Rapport de synthèse DDR	
Solicitation No. - N° de l'invitation 39903-200178/B	Date 2020-02-25
Client Reference No. - N° de référence du client 39903-200178	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$ZH-151-37405
File No. - N° de dossier 151zh.39903-200178	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-03-12	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cole, Heather	Buyer Id - Id de l'acheteur 151zh
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-8648 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY 1400 MERIVALE ROAD OTTAWA Ontario K1A0Y9 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
2	Chemical Residue Testing Food Prod uct	39903	39903	1	Each	\$	\$		See Herein	

Synthèse des réponses reçues de la part de l'industrie

À la demande de renseignements (DR) : 39903-200178/A

Pour la prestation de : Services d'analyse de résidus chimiques dans et sur les produits alimentaires

À la demande de : l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

Questions et réponses

1. Êtes-vous intéressés à assister aux séances individuelles?
 - A. Six fournisseurs souhaiteraient assister à une séance individuelle.
 - B. Un fournisseur ne souhaite pas assister à une séance individuelle.

2. Votre laboratoire est-il accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN) ou par la Canadian Association for Laboratory Accreditation Inc. (CALA)?
 - A. Oui, notre laboratoire est accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN).
 - B. Oui.
 - C. Oui, notre laboratoire est accrédité par la CALA.
 - D. Nous avons l'accréditation du CCN et de la CALA relativement à la norme ISO/IEC 17025 pour certaines analyses, qui sont énumérées dans la liste de nos accréditations.
 - E. Notre laboratoire est accrédité par la Canadian Association for Laboratory Accreditation Inc.
 - F. Nous sommes accrédités par le Conseil canadien des normes.
 - G. Oui, nous sommes accrédités par le Conseil canadien des normes.

3. Dans quelle mesure êtes-vous capables de fournir les services et de répondre aux besoins définis dans l'énoncé des travaux?
 - A. Nous avons plusieurs appareils de CLSMSM 5000 et 6500+ de Sciex et appareils de CGSMSM, d'ICPMS et de CGSM d'Agilent pour mener à bien les travaux demandés. La capacité de ces appareils est suffisante pour qu'il soit possible de réaliser de nouvelles analyses. Si nous obtenons un volume plus élevé du contrat pour un groupe d'aliments donné, nous ajouterons suffisamment de ressources (espace, instruments, personnel) pour être en mesure de respecter les délais d'exécution requis au cours des deux à trois premiers mois suivant le jour de l'attribution du contrat.
 - B. Dioxine/PCB : 150 échantillons par mois; HAP : 250 échantillons par mois.
 - C. Nous sommes en mesure de fournir des services d'analyse pour bon nombre des besoins définis dans l'énoncé des travaux, mais pas pour l'ensemble des besoins.
 - D. Nous sommes convaincus d'être en mesure d'offrir les services demandés et de répondre aux besoins définis dans l'énoncé des travaux.
 - E. Nous sommes en mesure de répondre à tous les besoins définis dans l'énoncé des travaux.
 - F. Nous avons la capacité requise et nous sommes en mesure de fournir les services et de répondre aux besoins pour toutes les analyses énumérées à l'appendice 1 de l'annexe A, à l'exception des espèces d'arsenic et des colorants alimentaires (eau et graisses).
 - G. Nous sommes en mesure d'offrir les services énumérés dans le tableau ci-dessous :

Méthode	Description	Délai d'exécution estimé
CTL-MASOP AOCS ca 3-46 AOAC 983.08	Humidité, matières sèches, impuretés insolubles, matières insaponifiables Calculs : humidité, impuretés insolubles, matières insaponifiables	4 jours
AOAC 965.33 modifiée	Indice de peroxyde, rancidité	5 jours

Synthèse des réponses reçues de la part de l'industrie

À la demande de renseignements (DR) : 39903-200178/A

Pour la prestation de : Services d'analyse de résidus chimiques dans et sur les produits alimentaires

À la demande de : l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

MCC 174		
AOAC 940.28	Acides gras libres (acide oléique)	4 jours
AOAC 920.158	Indice d'iode	3 jours
ELISA	Chlortétracycline	5 jours
ELISA	Sulfaméthazine	5 jours
ELISA CTL-VCSOP	Aflatoxine, fumonisine, ochratoxine, toxine T-2, vomitoxine, zéaralénone	7 jours
CTL-MASOP CTL-MICPSOP	Contamination par des métaux lourds – humidité, matières sèches, aluminium (Al), cadmium (Cd), plomb (Pb), arsenic (As)	3 jours

4. Si l'ACIA avait besoin d'un délai d'exécution plus court que celui qui est défini dans l'énoncé des travaux, quel serait le seuil à partir duquel il y aurait une incidence sur les activités et, donc, sur le coût des analyses?
- A. L'acceptation de délais d'exécution plus courts dépend du type d'analyse, du volume de la demande et du délai d'exécution demandé. Il nous est difficile de fournir cette information sans avoir de plus amples renseignements. Nous pourrions en discuter pendant notre rencontre individuelle.
 - B. Un délai d'exécution de 90 jours serait raisonnable et n'aurait pas d'incidence sur le prix. Il serait possible d'analyser de petits lots d'échantillons (de 6 à 8) en une semaine, mais il y aurait une prime à payer.
 - C. Nous sommes en mesure d'offrir un délai d'exécution de 15 à 20 jours pour certaines analyses sans que cela ait une incidence sur les coûts pour l'ACIA.
 - D. La réponse à cette question dépend de l'efficacité de l'analyse des lots et du rythme auquel les échantillons sont reçus. Si le délai d'exécution est raccourci mais que le volume d'échantillons n'est pas suffisant pour assurer une efficacité optimale, le coût des analyses augmentera. À l'inverse, si le laboratoire continue de recevoir un volume d'échantillons permettant de maximiser l'efficacité des analyses, nous pourrions respecter un délai d'exécution de 10 à 15 jours ouvrables.
 - E. Le délai d'exécution défini dans l'énoncé des travaux permet au laboratoire de regrouper les échantillons, de maximiser l'utilisation des instruments et de planifier le déroulement des travaux. Cela nous permet de continuer d'offrir de bas prix à l'ACIA. Tout changement à ce délai d'exécution aura une incidence sur les coûts.
 - F. Un délai d'exécution de 30 jours est le mieux que nous puissions faire. Plus le délai d'exécution est court, moins nous sommes efficaces. Dans le cas de certaines analyses dont le délai d'exécution est de 120 jours et pour lesquelles il y a de nombreux résultats positifs, le fait de réduire le délai d'exécution nuirait à l'efficacité du laboratoire, ce qui augmenterait les coûts. Il est très difficile de répondre à cette question sans savoir quelles analyses nous seraient confiées. Si le délai d'exécution est raccourci, il pourrait y avoir des situations où l'analyse de certains échantillons doit être annulée après réception. Si l'ACIA retirait l'obligation d'annuler les analyses lorsque le temps nécessaire est supérieur au délai d'exécution, ces situations devraient être plus faciles à gérer. (Il y aurait des économies sur le plan de la collecte, de l'expédition et du traitement des échantillons.)
5. Quelles seraient les répercussions si le délai d'exécution pour l'ensemble des échantillons était ramené à 90, 60 ou 30 jours? Y aurait-il une incidence sur le nombre d'échantillons que vous êtes en mesure de

Synthèse des réponses reçues de la part de l'industrie
À la demande de renseignements (DR) : 39903-200178/A
Pour la prestation de : Services d'analyse de résidus chimiques dans et sur les produits alimentaires
À la demande de : l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

traiter, sur le nombre d'analyses que vous êtes en mesure d'effectuer avec un échantillon donné et/ou sur les coûts pour l'ACIA, etc.?

- A. Le fait de raccourcir le délai d'exécution a une grande incidence sur les coûts. À l'heure actuelle, le délai d'exécution est de 120 jours pour la plupart des analyses. Ce délai d'exécution permettrait aux laboratoires d'accumuler un volume raisonnable d'échantillons et de créer un lot adéquat pour les analyses. Le temps consacré à l'extraction, aux analyses et au contrôle de la qualité (CQ) pour un lot d'échantillons est constant et ne dépend pas de la taille du lot. Par conséquent, le fait d'avoir un lot complet d'échantillons de production réduira les coûts associés à la préparation d'échantillons de contrôle de la qualité pour chaque échantillon de production.

De plus, le taux de livraison d'échantillons par les échantillonneurs de l'ACIA semble varier; nous avons constaté qu'il se situe entre 45 % et 60 %. Par conséquent, il est difficile de savoir combien d'échantillons seraient envoyés au laboratoire au cours d'une semaine. Si un laboratoire remporte la première ou la deuxième place avec un volume de 55 % et de 20 %, ce laboratoire obtiendrait au moins suffisamment d'échantillons pour constituer des lots d'une taille adéquate de façon régulière. En revanche, un laboratoire qui remporterait la quatrième place se retrouverait avec très peu d'échantillons, de sorte que les coûts associés à l'analyse des échantillons seraient très élevés. Ainsi, un délai d'exécution raccourci aura une incidence importante sur le prix des analyses et entraînera une hausse des coûts pour l'ACIA.

Un délai d'exécution raccourci aura également une incidence sur la capacité du laboratoire et sur le nombre d'analyses pouvant être menées sur un échantillon donné. Nous pourrions en discuter pendant notre rencontre individuelle.

- B. Un délai d'exécution de 90 jours aurait une faible incidence. Il n'y aurait pas de répercussion sur le plan de la capacité.
- C. Si les délais d'exécution étaient ramenés à 90, 60 ou 30 jours, il n'y aurait aucune répercussion pour l'ACIA sur le plan des coûts, de la qualité du travail, etc.
- D. Nos soumissions reposent sur l'hypothèse que des gains d'efficacité seront possibles en raison de volumes élevés, ce qui réduit le coût des analyses. Si le nombre d'échantillons est moins élevé, le laboratoire ne pourra pas réaliser ces économies, de sorte que les coûts par échantillon seront plus élevés. Le laboratoire part du principe qu'il recevra tous les échantillons prévus dans le plan d'échantillonnage, et il organise le personnel et les ressources nécessaires en conséquence. Lorsque des échantillons ne sont pas reçus, le programme est moins efficient.
- E. Les répercussions qui découleraient du fait de ramener le délai d'exécution pour l'ensemble des échantillons à 90, 60 ou 30 jours dépendraient d'un certain nombre de variables. Les décisions relatives au personnel, à l'équipement et aux installations dépendent de notre capacité à optimiser le flux de travail. Si les délais d'exécution sont raccourcis ou variables, le flux de travail est généralement interrompu, et la taille des lots d'échantillons diminue. Selon le volume d'échantillons reçus, lorsque les délais d'exécution sont plus courts, l'importance de respecter les délais d'exécution l'emporte sur l'optimisation du flux de travail et de la taille des lots. Cela signifie qu'il y a moins d'échantillons dans chaque lot, de sorte qu'il faut augmenter le nombre de membres du personnel, d'équipement et d'installations affectés à l'ACIA. Ainsi, dans la plupart des cas, les délais d'exécution rapides entraînent des coûts beaucoup plus élevés.
- F. Oui, il y a une incidence sur les capacités. Il y a une incidence sur le nombre d'analyses effectuées à partir d'un échantillon donné. Il est possible que certaines analyses ne puissent pas être menées sur un échantillon donné dans le délai imparti.

Synthèse des réponses reçues de la part de l'industrie

À la demande de renseignements (DR) : 39903-200178/A

Pour la prestation de : Services d'analyse de résidus chimiques dans et sur les produits alimentaires

À la demande de : l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

6. Pouvez-vous proposer des suggestions pour l'échantillonnage et/ou l'analyse des échantillons qui contribueraient à atténuer les répercussions pour le laboratoire et/ou l'ACIA?
- A. Nous croyons que le fait de confier une part de l'échantillonnage à des tiers pourrait être un moyen d'atténuer les répercussions sur le plan des coûts pour le laboratoire et l'ACIA, car le pourcentage de collecte semble élevé. Nous pourrions en discuter pendant notre rencontre individuelle.
 - B. Non.
 - C. Nous proposons de déplacer certaines analyses de la partie A à la partie B. Cela permettrait à l'ACIA d'obtenir plus de soumissions, de réaliser des économies de coûts, de gagner du temps et même d'obtenir de meilleures données.
 - D. Si le volume d'échantillons envoyés est uniforme, le laboratoire peut planifier les analyses de façon à en assurer l'efficacité. S'il y a des erreurs de la part de l'ACIA, l'administration du plan d'échantillonnage entraînera des dépenses supplémentaires qui se refléteront dans le coût par analyse/échantillon.
 - E. Nous pouvons proposer un certain nombre de suggestions pour atténuer les répercussions en ce qui concerne le laboratoire et/ou l'ACIA. Une telle suggestion consisterait à assurer un volume suffisamment élevé d'échantillons de façon à optimiser la taille des lots quel que soit le délai d'exécution (c.-à-d. des plans d'échantillonnage cohérents dont le délai d'exécution serait peu ou pas variable). Une autre suggestion serait de réduire le nombre d'analyses par échantillon.
 - F. Certaines combinaisons d'analyses et de matrices pourraient être traitées avec une efficacité accrue. Par exemple, dans le cadre du contrat actuel, il y a une distinction entre les antibiotiques présents dans la viande et les antibiotiques présents dans les œufs et les produits laitiers. Étant donné que les extractions et les analyses à réaliser avec ces matrices sont très semblables, il serait avantageux pour l'ACIA et le laboratoire de les regrouper dans une seule et même catégorie de matrice. (De façon générale, plus les lots d'échantillons sont constitués de manière efficace, moins les prix sont élevés pour les clients.) Il ne semble y avoir aucun système normalisé en ce qui concerne l'expédition des échantillons. Il serait plus efficace de recevoir presque toujours le même nombre d'échantillons chaque mois. Ainsi, nous n'aurions pas à annuler l'analyse de certains échantillons parce que nous en avons trop reçu, ce qui se produit lorsque les délais d'exécution sont courts.
7. Il est envisagé d'attribuer plusieurs offres à commandes pour une période de trois (3) ans, qui pourront être prolongées pour deux (2) périodes de un (1) an chacune. Avez-vous des commentaires en ce qui concerne la durée proposée pour les offres à commande?
- A. La durée actuelle des offres à commande est préférable.
 - B. C'est acceptable.
 - C. La durée des offres à commande est très raisonnable. Il serait toutefois potentiellement avantageux pour l'ACIA de donner un meilleur préavis lorsqu'un appel d'offres est sur le point d'être lancé. En effet, il peut falloir beaucoup de temps pour obtenir une accréditation pour la réalisation d'analyses supplémentaires, et même pour affecter des analystes supplémentaires à une même analyse.

Si l'ACIA prolonge la période de préavis, il est probable qu'un plus grand nombre de laboratoires soumissionneront pour combler ses besoins en matière d'analyses. Bien que certaines analyses soient simples, comme l'analyse de l'eau, certaines analyses de la partie A et l'analyse de résidus de produits vétérinaires exigent un énorme investissement de ressources et de temps. Dans de tels cas,

Synthèse des réponses reçues de la part de l'industrie

À la demande de renseignements (DR) : 39903-200178/A

Pour la prestation de : Services d'analyse de résidus chimiques dans et sur les produits alimentaires

À la demande de : l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

les petits laboratoires considèrent généralement que le risque n'en vaut pas la peine. Les risques perçus sont les suivants :

1) effectuer les travaux de développement, mais rater une échéance;

2) faire les investissements nécessaires, mais devoir potentiellement attendre deux ans de plus parce que la période de renouvellement prévue ne s'est pas concrétisée en raison de l'utilisation de prolongations.

Si l'avis était envoyé un an avant la DOC, il pourrait y avoir d'autres joueurs. Une période de soumissions de trois ans est pratique. La possibilité de disposer d'une période de prolongation supplémentaire est utile en cas d'imprévu. Avec un meilleur préavis, et si la période de renouvellement de la DOC est respectée, cela ferait une énorme différence pour un petit laboratoire comme le nôtre. En effet, si nous avions eu un an pour nous préparer à la réalisation d'analyses de produits vétérinaires, nous aurions été prêts à 100 %.

D. Non.

E. Non, ce type de structure fonctionne bien.

F. Cela semble approprié.

8. Veuillez indiquer toute autre question, préoccupation ou recommandation qui n'aurait pas été mentionnée précédemment.

A. Nous pourrions aborder d'autres points au cours d'une rencontre individuelle.

B. Nous n'avons rien à mentionner.

C. L'ACIA peut aussi en avoir plus pour son argent en déplaçant une partie des analyses de la partie A à la partie B. Cela ouvrirait la porte à de plus petits laboratoires qui ont d'excellentes compétences, mais qui n'ont pas le soutien financier nécessaire pour mettre en œuvre l'ensemble des analyses énumérées à la partie A.

Dans sa forme actuelle, le processus d'appel d'offres favorise les grands laboratoires et exclut essentiellement les petits laboratoires, qui ne peuvent pas offrir leurs services, souvent excellents, à l'ACIA. Sans les frais généraux élevés des grands laboratoires, l'ACIA pourrait très probablement bénéficier d'une meilleure tarification, de meilleurs délais d'exécution, et même d'une meilleure qualité d'analyse de la part de petits laboratoires spécialisés.

L'analyse des métaux est un bon exemple. Nous pouvons offrir l'analyse de métaux dans tous les produits énumérés, mais nous ne pouvons pas offrir l'ensemble complet des analyses concernant les résidus de produits vétérinaires. Nous pouvons offrir des analyses plus rapides concernant les métaux dans ces produits, à des prix extrêmement compétitifs, mais nous serions exclus de l'appel d'offres pour ces analyses parce qu'elles figurent dans la partie A. Il en va de même pour d'autres analyses, comme celle concernant le glyphosate, pour laquelle nous avons une limite de quantification d'environ 0,9 ppb, ce qui est 11 fois plus faible que la limite de quantification exigée dans l'appendice de la partie A. Les petits laboratoires ont beaucoup à offrir, et en déplaçant certaines analyses de la partie A à la partie B, l'ACIA pourrait en tirer grandement profit.

D. L'ACIA a ajouté un test de dépistage de pesticides polaires, ce que notre laboratoire peut faire, mais nous aurions besoin de suffisamment de temps pour obtenir l'accréditation nécessaire. S'il vous plaît, prévoyez un délai suffisant pour permettre aux laboratoires d'obtenir l'accréditation nécessaire

Synthèse des réponses reçues de la part de l'industrie
À la demande de renseignements (DR) : 39903-200178/A
Pour la prestation de : Services d'analyse de résidus chimiques dans et sur les produits alimentaires
À la demande de : l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

lorsque de nouvelles analyses sont ajoutées à l'offre permanente. Nous espérons avoir bientôt l'occasion de discuter du programme avec vous lors d'une rencontre individuelle.

E. Aucun autre commentaire.

F. Aucun autre commentaire.